



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-quatrième session
15 juin-3 juillet 2020
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Grenade

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet
de l'Examen**

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Réponse du Gouvernement grenadien à 148 recommandations

1. La Grenade accueille avec satisfaction les recommandations qui lui ont été faites dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel, à Genève, le 27 janvier 2020. À la suite de cet Examen, le Comité national de coordination, composé de divers ministères et organisations non gouvernementales, et la société civile ont examiné les recommandations afin d'élaborer des plans relatifs à la mise en œuvre des recommandations acceptées.

2. La Grenade indique avec satisfaction qu'elle a accepté 99 et pris note de 49 des 148 recommandations qu'elle a reçues au cours du troisième cycle de l'Examen. Ses réponses sont regroupées en domaines thématiques dans le tableau ci-dessous.

<i>Recommandation</i>	<i>Position de l'État</i>	<i>Observations</i>
Domaine thématique 1 : Coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme		
94.1	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation ; elle a coopéré au moins deux fois avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) pendant le deuxième cycle de l'Examen périodique universel et prévoit de coopérer à nouveau avec lui, en particulier en ce qui concerne la création d'une institution nationale des droits de l'homme.
Domaine thématique 2 : Coopération avec les organes conventionnels		
94.2, 94.3, 94.4	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations et s'est engagée à mettre en place un mécanisme pour soumettre les rapports attendus.
Domaine thématique 3 : Étendue des obligations internationales		
94.5	Acceptée	Le Gouvernement grenadien a ratifié la Convention de 1930 sur le travail forcé (n° 29) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) le 9 juillet 1979. Étant donné que l'ONU considère que le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé devrait être ratifié et mis en œuvre, le Gouvernement envisagera de le ratifier après s'être entretenu avec les partenaires sociaux et les parties prenantes.
94.6	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation.
94.7	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation. Elle a déjà ratifié sept des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et continuera à examiner sa capacité d'adhérer à d'autres instruments.
94.8, 94.9, 94.14	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations. Il convient de noter que la loi de 2002 sur l'éducation encourage l'inclusivité et prévoit que l'État doit offrir des perspectives à chacun.
94.10	Notée	La Grenade continuera à ratifier des instruments/conventions en fonction de sa situation et de ses ressources. Actuellement, le pays ne compte pas de communauté autochtone ; la Grenade prend donc note de cette recommandation.
94.11, 94.12	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations. Le Gouvernement grenadien a ratifié la Convention de 1949 sur les travailleurs migrants (n° 97) le 9 juillet 1979.

94.13	Acceptée	La Grenade soutient cette recommandation, ce dont témoigne la ratification, en 1990, de la Convention relative aux droits de l'enfant.
94.25	Notée	La Grenade continue à examiner tous les instruments relatifs aux droits de l'homme dans l'intention d'adhérer à ceux qui présentent un intérêt pour elle et qu'elle a les capacités de mettre en œuvre.
94.26	Notée	La Grenade souhaite coopérer avec tous les mécanismes des droits de l'homme, mais elle s'inquiète de la charge que représenterait le fait d'adresser une invitation permanente aux procédures spéciales.

Domaine thématique 4 : Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne/peine de mort

94.15, 94.16, 94.17, 94.18, 94.19, 94.20, 94.74, 94.75, 94.76, 94.77, 94.78, 94.79	Notées	La Grenade prend note de ces recommandations et appelle l'attention sur le fait qu'un moratoire de fait est observé dans le pays depuis 1978. Toutefois, le Gouvernement s'engage à continuer de débattre avec la population au sujet de l'abolition de la peine de mort, qui nécessiterait un changement fondamental de politique.
94.21, 94.22	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations.
94.24	Notée	La Grenade prend note de cette recommandation et s'engage à continuer d'examiner la possibilité de ratifier cet instrument.
94.73	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation.

Traite des êtres humains

94.86, 94.88, 94.89	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations et continue d'avancer dans la mise en œuvre de politiques et de modes opératoires normalisés pour lutter contre la traite.
---------------------	-----------	---

Domaine thématique 5 : Droits de l'enfant

94.23	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation.
94.143	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation, ce dont témoigne l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre d'autres programmes visant à protéger les droits des Grenadiens les plus jeunes et pour encourager la population à faire de même.

Domaine thématique 6 : Cadre institutionnel, infrastructure des droits de l'homme et mesures de politique générale/institution nationale des droits de l'homme

94.27, 94.28, 94.29	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations. La protection des droits de l'homme des Grenadiens, qui est la priorité du Gouvernement, n'est pas seulement prévue par la Constitution, elle fait aussi l'objet de nombreux textes de loi ; elle est le fondement du Plan national de développement durable. Tous les plans relatifs au développement durable élaborés par le Gouvernement sont axés sur l'être humain. Depuis le dernier Examen, le Conseil des ministres a chargé un comité national de coordination de définir la procédure d'établissement de l'institution nationale des droits de l'homme. Le Comité s'occupera du suivi, assurera une large consultation, élaborera des plans d'action et fera rapport au Conseil des ministres.
---------------------	-----------	--

94.30	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation.
94.31, 94.32, 94.33, 94.34, 94.35, 94.36, 94.37, 94.38, 94.39, 94.40, 94.41	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations. Elle a approuvé la création de son institution nationale des droits de l'homme depuis le deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

Domaine thématique 7 : Égalité et non-discrimination

94.42, 94.43	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations et est disposée à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour promouvoir la non-discrimination.
--------------	-----------	---

Domaine thématique 8 : Droit au respect de la vie privée, au mariage et à la vie de famille

94.44, 94.45, 94.46, 94.47, 94.48, 94.49, 94.50, 94.51, 94.52, 94.53, 94.54, 94.55, 94.56, 94.57, 94.58, 94.59, 94.60, 94.61, 94.62, 94.63, 94.64, 94.65, 94.66, 94.67, 94.90	Notées	Le Gouvernement s'engage à demander l'aide du HCDH pour coopérer avec les parties prenantes locales au sujet de cette question ; il s'agit là d'un changement important par rapport à la législation actuelle et il faudra donc procéder à une vaste consultation de la population pour obtenir le soutien nécessaire en faveur de ce changement d'orientation.
---	--------	---

Domaine thématique 9 : Plan d'adaptation aux changements climatiques/renforcer la résilience aux changements climatiques

94.68, 94.69	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations. En raison du lien très étroit qui existe entre le développement durable et les droits de l'homme, le Gouvernement a mis en œuvre, par l'intermédiaire de son Ministère de la résilience climatique, une série d'initiatives visant à garantir que les Grenadiens vulnérables soient pris en compte dans ses plans d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence. En fait, l'Agence nationale de gestion des catastrophes a commencé à réaménager les abris d'urgence pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux bâtiments en cas de besoin.
94.70, 94.71, 94.72	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations et fait observer qu'elle a bénéficié de financements régionaux et internationaux pour renforcer les infrastructures et la résilience des communautés face aux changements climatiques. Par ailleurs, la Grenade a été le premier pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à approuver un plan national d'adaptation (PNA), outil prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui permet aux pays de réduire leur vulnérabilité face aux effets des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience.

Domaine thématique 10 : Châtiments corporels

94.80, 94.136, 94.137, 94.138	Notées	La Grenade prend note de ces recommandations. Le Gouvernement entend sensibiliser la population pour décourager cette pratique ; il lui faudra pour cela mener des consultations publiques et changer radicalement d'orientation.
----------------------------------	--------	---

Domaine thématique 11 : Amélioration du système pénitentiaire

94.81 Acceptée La Grenade accepte cette recommandation.

Domaine thématique 12 : Protection des journalistes/liberté de l'information

94.82, 94.83, 94.84, 94.85 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations. En 2007, la Grenade a élaboré sa loi sur la liberté de l'information en vue de protéger les droits de ses citoyens à accéder à l'information publique.

Domaine thématique 13 : Égalité des sexes

94.87, 94.115, 94.116 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations ; le Gouvernement continue de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'autonomie des femmes tout en garantissant l'égalité des chances pour tous.

Domaine thématique 14 : Droits et autonomisation des femmes

94.91, 94.92, 94.93, 94.119 Acceptées La Grenade salue ces recommandations et continue à mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes par l'emploi.

94.114, 94.120, 94.121, 94.122 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations ; elle continue à promouvoir les droits des femmes et des enfants et à mettre en œuvre des textes de loi visant à protéger ces personnes contre la violence.

Domaine thématique 15 : Amélioration du niveau de vie, réduction de la pauvreté

94.94 Acceptée La Grenade accepte cette recommandation et appelle l'attention sur les nombreux programmes de protection sociale qu'elle met en œuvre en faveur des personnes vulnérables.

94.95, 94.96, 94.97, 94.98 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations et fait observer que l'amélioration du niveau de vie de sa population est une des grandes priorités de son Plan national de développement durable. En fait, certaines dispositions de ce plan sont déjà en cours de mise en œuvre.

Domaine thématique 16 : Droit à la santé/santé sexuelle et procréative

94.99 Acceptée La Grenade accepte cette recommandation.

94.100, 94.110, 94.139 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations ; elle continue à promouvoir l'éducation sexuelle pour prévenir les grossesses d'adolescentes

94.101, 94.102, 94.103 Notées La Grenade prend note de ces recommandations et souligne que leur mise en œuvre nécessiterait une réorientation de son action politique et la participation de la population.

94.104 Acceptée La Grenade accepte cette recommandation.

Dépénalisation de l'avortement

94.105 Notée La Grenade prend note de cette recommandation.

Domaine thématique 17 : Droit à l'éducation

94.106, 94.107, 94.108, 94.109, 94.111, 94.112, 94.113 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations et fait observer qu'elle met en œuvre de nombreux programmes visant à garantir l'accès de tous les enfants à l'éducation. Elle a notamment mis en œuvre un plan d'action pour que les mères adolescentes continuent d'avoir accès à l'éducation.

Domaine thématique 18 : Violence sexuelle, violence à l'égard des enfants et violence contre les femmes

94.117, 94.118 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations.

94.123, 94.124, 94.125, 94.126, 94.127, 94.128, 94.129, 94.130, 94.131, 94.132, 94.133 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations.

94.134, 94.135, 94.140 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations.

Domaine thématique 19 : Travail des enfants

94.141, 94.142, 94.148 Acceptées La Grenade accepte ces recommandations. Il importe de noter que la Grenade n'a recensé aucun cas de travail des enfants. Le Gouvernement a adopté une approche préventive en vue d'éliminer le travail des enfants. Il a mis en œuvre divers programmes pour aider les familles vulnérables à faire en sorte que les enfants aient accès à l'éducation et n'aient pas besoin de travailler. En outre, la Grenade a ratifié la Convention de 1973 sur l'âge minimum (n° 138) et la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182).

Domaine thématique 20 : Personnes handicapées

94.144, 94.145, 94.146, 94.147 Acceptées La Grenade salue ces recommandations et s'efforce de protéger les droits de tous ses citoyens.